



## **FLASH INFO SCPN du 5 novembre 2015**

### **PERSPECTIVES D'AVANCEMENT CATASTROPHIQUES : LE SCPN SAISIT LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR**

Chers collègues,

Les perspectives d'avancement, déjà insatisfaisantes depuis plusieurs années, se sont encore dégradées avec l'adoption - par un arrêté du 30 décembre 2014 - d'un ratio d'avancement fixé à un niveau historiquement bas, soit 12% (sur 100 collègues remplissant les conditions de l'avancement, 12 au maximum sont susceptibles de bénéficier d'un avancement sous réserve de la disponibilité des postes budgétaires).

Cette situation préoccupante dont nous vous avons informés dès le début de l'année 2015 prend désormais une tournure catastrophique. En effet, la gestion vertueuse du corps de conception et de direction en termes de promotions (remplacement des CD poste par poste au gré des sorties du corps), le ralentissement sans précédent des départs à la retraite et un retard maintenant très conséquent dans la mise en œuvre du grade à accès fonctionnel (GRAF) - promis depuis 2012, aboutissent aujourd'hui à une contraction insoutenable des perspectives d'avancement.

Ainsi et pour la première fois, c'est de justesse que l'administration parviendra à assurer les nominations effectives au grade de commissaire divisionnaire des 33 collègues inscrits au tableau utile 2015, laissant ainsi "sur le carreau" l'intégralité des 13 collègues inscrits au tableau complémentaire. Ces derniers viendront dès lors s'imputer automatiquement sur les postes budgétés à l'avancement pour 2016.

Le nombre de postes ouverts à l'avancement CD pour 2016 s'avérant lui-même dramatiquement bas (27 en liste utile et 8 au complémentaire !), on aboutit à une situation tout simplement intenable.

Parallèlement aux travaux préparatoires d'un nouveau protocole RH promis par le président de la République pour la fin du premier trimestre 2016 - travaux dans le cadre desquels nous portons notamment une augmentation du nombre des postes à l'échelon exceptionnel de commissaire de police en compensation de la raréfaction des possibilités d'avancement - le SCPN a donc saisi le cabinet du ministre dès le mois d'octobre courant pour que des mesures à effet immédiat soient prises en urgence.

Nous avons donc demandé :

- l'apurement immédiat du tableau complémentaire 2015, seul à même de lever une partie des hypothèques qui pèsent sur l'avancement 2016 ;
- une accélération de la mise en œuvre du GRAF, tant en termes de calendrier que de cadencement du déploiement (envisagé initialement à raison de 54 créations de postes budgétaires par an durant 6 ans + 36 la dernière année) pour bénéficier dès 2016 d'un plus grand nombre de nominations au grade de commissaire général, assez tôt dans l'année pour permettre une réaffectation rapide des postes budgétaires libérés au bénéfice du grade de divisionnaire.

Pour votre parfaite information, vous trouverez en pièce jointe copie du courrier en ce sens adressé au Ministre à l'issue d'une audience tenue hier auprès de son directeur de cabinet.

Avec l'assurance de notre détermination à défendre vos intérêts,

Le secrétariat général

Céline,  
Jean-Luc  
Richard



La Défense, le 4 novembre 2015

**- Nos réf : D 86 – 2015**

Monsieur le Ministre,

Dans le prolongement de notre entretien de ce jour avec votre directeur de cabinet, nous souhaitons attirer solennellement votre attention sur les perspectives 2016 d'avancement au grade de commissaire divisionnaire, qui s'avèrent catastrophiques alors même que l'année 2015 aura constitué, en termes de sécurité intérieure, l'année de tous les défis.

Confrontées à des problématiques sécuritaires d'une densité et d'une acuité sans précédent dans l'histoire récente de notre pays, les autorités ont pu compter sur l'investissement sans faille des forces de sécurité intérieure, au premier rang desquelles figure la Police Nationale dans toutes ses composantes (Direction Générale de la Police Nationale, Préfecture de Police et Direction Générale de la Sécurité Intérieure).

A la tête des services, les commissaires de tous grades et de toutes fonctions - chefs de Police au sens de l'Etat reconnu par tous - ont pris toute leur part à l'effort engagé, notamment en termes managériaux et logistiques. La gestion de ces crises concurrentes et durables a en effet nécessité l'engagement de tous, quel que soit le domaine métier.

Cela rend d'autant plus problématique les effets conjugués d'une gestion vertueuse du corps de conception et de direction au regard de la promotion (remplacement des CD poste par poste au gré des départs à la retraite), d'un ralentissement sans précédent des départs à la retraite et d'un retard maintenant très conséquent dans la mise en œuvre du grade à accès fonctionnel (GRAF), qui aboutissent aujourd'hui à une contraction insoutenable des perspectives d'avancement.

Sans rentrer ici dans des détails techniques relevant de vos services, pour la première fois en 2015, si rien n'est fait, nous ne parviendrons qu'avec peine à épurer les nominations au grade de commissaire divisionnaire des 33 collègues inscrits au tableau utile 2015...

Les 13 commissaires inscrits au tableau complémentaire au titre de l'année 2015 viendront dès lors s'imputer sur les 27 (vingt-sept !) postes ouverts à l'avancement CD au titre de l'année 2016, ce qui laisse 14 postes à répartir entre l'ensemble des directions et services concernés.

C'est pourquoi nous sollicitons de votre haute bienveillance l'exploration de toutes les pistes de nature à permettre une résorption rapide du tableau complémentaire 2015, et plus largement le déblocage de la situation présente.

Parmi celles-ci figure certainement le déploiement rapide - et selon un cadencement revu pour permettre une montée en puissance accélérée du dispositif - du grade à accès fonctionnel (GRAF), dont la première CAP d'avancement devra se tenir suffisamment en amont de la CAP d'avancement au grade de Commissaire divisionnaire de décembre 2016 pour permettre une réaffectation rapide des postes budgétaires libérés.

Les 13 postes du tableau complémentaire 2015 justifient par ailleurs à eux seuls un effort budgétaire ponctuel pour procéder à des nominations au grade de commissaire divisionnaire par anticipation des postes qui ne manqueront pas d'être libérés par la mise en œuvre - courant 2016 - du GRAF.

D'un poids financier modeste mais d'une portée symbolique cruciale en ces temps troublés à plus d'un titre, ces pistes de réflexion ne sauraient recevoir une traduction favorable sans votre appui déterminé.

Vous sachant convaincu de la valeur et de l'importance de l'engagement des commissaires de Police, nous vous remercions de l'accueil que vous donnerez à cette démarche de nature à redonner un peu d'espoir aux commissaires de premier grade.

Restant à votre disposition pour toute précision que vous jugeriez utile, nous vous prions d'agréer, Monsieur le ministre, l'expression de notre haute considération.

Le Secrétaire Général,  
Céline BERTHON.



MINISTERE DE L'INTERIEUR  
Monsieur Bernard CAZENEUVE  
Ministre de l'Intérieur  
Place Beauvau  
75800 PARIS

---

*Tour Gambetta, 1 & 2 square Henri Régnault - 92400 COURBEVOIE, LA DEFENSE 6  
Tel : 01.49.67.02.40 [41] - Site : [www.le-scpn.fr](http://www.le-scpn.fr) - mail : [secretariat@le-scpn.fr](mailto:secretariat@le-scpn.fr)  
Affilié à la Fédération Autonome des Syndicats du Ministère de l'Intérieur - UNSA*

---